

Elise CORNU
Conseil de l'Europe

18e Forum des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités
Genève, 27 novembre 2025

Session 1 : Renforcer la confiance et la cohésion sociale : lever les obstacles à la coexistence pacifique

Le Conseil de l'Europe est une organisation pionnière dans la protection des minorités nationales, grâce à ses traités phares et sans équivalent : la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Alain Berset, secrétaire général du Conseil de l'Europe, a récemment souligné que la protection des minorités nationales est essentielle pour les droits de l'homme, pour la démocratie et, en fin de compte, pour la paix.

Trop souvent, la diversité des sociétés n'est pas suffisamment représentée dans les programmes scolaires. On le constate fréquemment dans l'enseignement de l'histoire, qui continue de transmettre le point de vue de la population majoritaire, minimisant l'existence des minorités et leur contribution à la société.

L'absence de représentation des minorités dans le domaine de l'éducation perpétue leur marginalisation et renforce les stéréotypes et les préjugés au sein de la société.

Ce risque est encore plus évident dans le contexte actuel marqué par la montée de la xénophobie et la détérioration de la sécurité internationale.

Les États doivent dès lors non seulement veiller à ce que les personnes appartenant à des minorités puissent exercer leur droit d'apprendre leur langue et de connaître leur histoire et leur culture, mais ils doivent également veiller à ce que l'enseignement sur la présence des minorités, leurs langues, leur histoire et leur culture fasse partie de l'éducation générale dispensée à tous et à toutes.

Les médias peuvent également améliorer la compréhension des minorités et de leurs besoins, renforçant ainsi l'inclusion sociale. Ils offrent aux minorités nationales d'importantes plateformes pour s'exprimer et sensibiliser le public aux défis auxquels elles sont confrontées.

Une approche qui encourage le respect, la compréhension et la tolérance à l'égard des langues, de l'histoire et des cultures des minorités, qui reconnaît la multiplicité des perspectives dans l'enseignement et la recherche historiques, et qui favorise le dialogue interculturel est essentielle pour construire des sociétés inclusives ; dans lesquelles la diversité n'est pas considérée comme un problème, mais comme une source de richesse et de force.

Je vous remercie.